

## PASSEPORT / CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** AU

N° 05 65 32 71 00

Dans tous les cas fournir le formulaire :

- de la pré-demande à remplir et à imprimer sur Internet (site ANTS) OU
- de la demande à retirer en mairie

### 1<sup>ère</sup> DEMANDE

- Copie intégrale d'acte de naissance (- de 3 mois) à demander à la mairie de naissance sauf si CNI ou passeport en cours de validité
- Original d'un justificatif de domicile de moins d'1 an (exemple : avis d'impositions, facture tél, gaz, électricité, eau). Les échéanciers ne sont pas acceptés.
- 2 photos d'identité récentes (- de 6 mois), non découpées et aux normes pour les papiers officiels
- des timbres fiscaux (pour les passeports) voir ci-dessous (bureau de tabac, trésorerie générale ou sur Internet)
- Jugement de tutelle s'il y a lieu

### RENOUVELLEMENT

- Ancienne carte d'identité / ancien passeport + copie de la page avec la photo
- Carte d'identité en cours de validité (pour les passeports)
- Copie acte de naissance (- de 3 mois) si passeport et carte d'identité périmés depuis plus de 5 ans
- des timbres fiscaux (pour les passeports) voir ci-dessous (bureau de tabac, trésorerie générale ou sur Internet)
- Original d'un justificatif de domicile de moins d'un an (exemple : avis d'impositions, facture tél, gaz, électricité, eau). Les échéanciers ne sont pas acceptés.
- 1 photos d'identité récente (- de 6 mois), non découpée et aux normes pour les papiers officiels
- Jugement de tutelle s'il y a lieu
- Carte d'identité périmée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sera renouvelée :

- si la personne était mineure lors de l'obtention
- pour la personne majeure lors de l'obtention :

En cas de changement d'état civil (mariage, décès, adoption, changement de nom...) fournir l'acte

Si la personne doit se rendre en Europe et ne possède pas de passeport en cours de validité (fournir attestation sur l'honneur et/ou billet d'avion et/ou attestation de l'Agence de voyage). Pour connaître les pays acceptant la durée de validité de la CNI, consulter le site : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

## TIMBRES FISCAUX

### **Pour le passeport :**

Moins de 15 ans :	17 euros
15/17 ans :	42 euros
18 ans et + :	86 euros

### **Pour la carte d'identité :**

En cas de Perte / Vol :	25 euros
-------------------------	----------

## POUR LES MINEURS

- **Présence obligatoire** de l'enfant et d'un parent muni de sa CNI ou passeport
- Jugement de divorce et/ou de tutelle s'il y a lieu
- S'il y a lieu, lettre concomitante signée des 2 parents indiquant avoir mis en place la résidence alternée sans jugement et autorisant l'établissement de la CNI ou Passeport

## ADULTE HEBERGE / ENFANT MAJEUR

- Original d'un justificatif de domicile **moins d'1 an** au nom de l'hébergeant (exemple : avis d'impositions, facture : tél, gaz, électricité, eau). Les échéanciers ne sont pas acceptés.
- Attestation sur l'honneur certifiant l'hébergement
- Original de la carte d'identité de l'hébergeant.

## EN CAS DE PERTE OU DE VOL

- Mêmes pièces que pour la première demande
- Déclaration de perte (s'établit en mairie) ou de vol (s'établit en gendarmerie ou commissariat de police) avec cachet et signature obligatoires de l'administration qui prend la déclaration
- Timbres fiscaux (voir au dos)
- Carte vitale avec la photo
- Avis d'imposition
- Permis de conduire

Cas de divorce : si la personne souhaite garder le nom de son ex-conjoint, fournir le jugement de divorce qui le précise.

Cas de décès du conjoint : fournir l'acte de décès (sauf si mention déjà apposée sur l'ancien titre)

**Dans tous les cas connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance des parents**